

ISABELLE FILLIOZAT La psychothérapeute française sera ce soir à Conthey.

«Les enfants ont besoin de règles, pas de limites»

CHRISTINE SAVIOZ

Que faire face à des comportements difficiles de son enfant? C'est la question à laquelle répondra l'écrivaine et psychothérapeute française Isabelle Filliozat ce soir à 19 h 30 à Conthey (voir encadré). Cette spécialiste des relations parents-enfants se défend de donner des conseils. «Cela voudrait dire que je me place au-dessus des parents; ce n'est pas du tout le cas.» Elle donnera des «informations, les plus scientifiques possible» et répondra aux parents.

Prenons un exemple: que peut faire un parent lorsque son enfant fait une crise dans un magasin si sa mère refuse de lui acheter tel objet?

Le mieux serait d'éviter ces choses-là en amont, en nourrissant les besoins de l'enfant et en le maintenant au calme avant de se rendre dans le magasin. Si un enfant est sous stress, son cerveau l'est aussi. C'est là que peuvent arriver les crises. Dans un commerce, il y a du bruit, de la lumière et de nombreuses sollicitations visuelles: un ensemble dur à gérer pour un enfant. Quand l'enfant dit: «Je veux ça», il dit en fait: «Je veux calmer mon cerveau.»

Le parent peut le prendre dans les bras et lui donner une tâche; il peut par exemple lui demander de mettre les fruits dans un sac, ou poser les bonbons désirés dans le chariot en lui expliquant que le paquet fera le tour du magasin et qu'à la fin, l'enfant devra retrouver sa place. La méthode fonctionne très bien avec les enfants visuels.

Le secret selon vous, c'est donc d'être davantage à l'écoute de son enfant...

Totalement. L'enfant est un être humain avec un cerveau encore à capacité limitée. Il faut penser au débordement de l'enfant un peu comme du lait qui déborde de sa casserole. Mettre le couvercle dessus n'est pas la solution. La situation va empirer. Plutôt que de mettre des li-



Isabelle Filliozat est la conférencière la plus attendue du salon de la parentalité. DR

«La science a démontré que l'enfant est naturellement empathique et désireux de bien faire.»

UN SALON DE LA PARENTALITÉ, UNE PREMIÈRE

Le premier salon de la parentalité, organisé par Prends-moi par la main, a lieu aujourd'hui et demain à la halle polyvalente de Conthey, de 10 à 18 heures. Objectif: promouvoir l'éducation positive de l'enfant. «*Bien souvent l'éducation bienveillante passe pour une éducation laxiste. Au contraire. Dans la bienveillance, les règles sont là et sont bien définies avec et pour l'enfant afin de favoriser l'échange*», explique Coralie Pennarun, présidente de Prends-moi par la main. Plusieurs conférences sont au programme. Détails sur www.prends-moi-par-la-main.ch ● CSA

mites au comportement, il faut en chercher les causes.

En étant à l'écoute de l'enfant, n'y a-t-il pas de risque de tomber dans l'enfant roi?

L'enfant roi est la thématique d'une psychanalyse prétendant que si l'on ne met pas de limite à l'enfant, il ne peut pas devenir un adulte responsable. Or, on sait aujourd'hui, grâce à la science, que l'enfant est naturellement empathique et désireux de bien faire. Ses réactions sont dues à un stress qu'il ressent et que nous lui avons peut-être créé involontairement.

J'ai été élevée sans limites et ne suis pas devenue une enfant reine. Notre devise à la maison était: «Il faut interdire d'inter-

dire.» Je n'ai jamais été punie, frappée ou dévalorisée.

Sans limites posées, n'y a-t-il pas un risque d'anarchie?

Ne pas poser de limites ne veut pas dire qu'il n'y a pas de règles. L'établissement de règles de fonctionnement est nécessaire pour qu'une famille puisse vivre ensemble. Si on dit à l'enfant: «*Autour de la piscine, on marche et sur l'herbe, on court*», il va l'appliquer car il adore s'approprier les règles. Par contre, si on lui dit: «*On ne court pas autour de la piscine*», il va justement le faire.

Mais, le sens est le même...

Certes, mais l'enfant doit comprendre la consigne pour

pouvoir l'appliquer. D'où l'importance de la formuler de façon positive. La négation donne tout de suite l'envie à l'enfant de ne pas appliquer la règle. Il faut bien comprendre qu'un enfant a un cerveau d'enfant. Ce n'est pas un adulte.

Vous étudiez les relations parents-enfants depuis trente ans. Comment voyez-vous l'évolution de l'éducation?

Cela évolue trop lentement mais cela évolue quand même. La bonne nouvelle, c'est que les parents d'aujourd'hui sont vraiment désireux de faire différemment de leurs prédécesseurs. Ils veulent arrêter de frapper, de crier.

Y a-t-il de bons et de mauvais parents?

Il y a seulement des parents qui sont dépassés parfois par des automatismes de leur propre histoire et n'ont plus les réactions naturelles d'empathie. Cela peut se réparer. Rien n'est irréversible. Et tout peut changer rapidement. ●

Isabelle Filliozat donnera sa conférence ce soir à 19 h 30 à la halle polyvalente de Conthey.

VOTATION SUR LA LCAT

Pas de mot d'ordre pour la Chambre immobilière du Valais

La Chambre immobilière du Valais (CIV) ne tranchera pas officiellement sur la loi cantonale d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LcAT) soumise à votation le 21 mai prochain. «*Autant demander à un médecin de choisir entre la peste et le choléra*», indique dans un communiqué l'organe de défense et de promotion de la propriété foncière bâtie et non bâtie dans le Valais romand, forte de 2000 mem-

personnes», selon son président Paul-André Roux.

Mais rejeter la loi cantonale pose tout autant de problèmes, estime la CIV. En cas de non, c'est à une insécurité juridique massive que devraient faire face les projets de constructions privées, attaquables par recours dans les 91 communes aux zones à bâtir surdimensionnées. De plus, un moratoire absolu sur la création de toute nouvelle zone à bâtir pourrait être imposé par Berne, bloquant de facto des projets touristiques ou hydrauliques. Le Valais pourrait aussi se voir privé de subventions fédérales liées à l'organisation du territoire comme les projets d'agglôs ou les remontées mécaniques.

«Un vrai purgatoire»

Pour justifier «*l'impossibilité morale de se positionner*», la CIV avance plusieurs arguments. Dire oui implique le déclassement de 1100 hectares de terrains constructibles. Et les compensations seront très difficiles à obtenir pour les terrains excédentaires et non équipés. Avec des pertes estimées selon les scénarios entre 1,3 et 4,8 milliards. Dire oui signifie également «*un vrai purgatoire*» pour les autres 1100 hectares concernés qui seront gelés durant quinze ans. A la clé, la perte de leur valeur constructible et un purgatoire qui pourrait se prolonger indéfiniment, estime la CIV. Les deux cas concerneraient «*des dizaines de milliers de*

Fonds de compensation

En cas de refus, la CIV attend de Berne qu'elle mette sur pied un fonds de compensation à l'échelle de la Suisse afin d'indemniser les dézonages. Ce que ne prévoit pas la LAT... A noter que la section valaisanne de l'Union suisse des professionnels de l'immobilier (USPI), gestionnaire d'une très grande partie du parc immobilier du canton, qui réclame également une solidarité fédérale pour les perdants de la LAT, s'est prononcée en faveur de la loi cantonale. ● PF

EN BREF

NOUS Condamné pour avoir jeté des pneus au Rhône

Un Valaisan a été condamné par la justice valaisanne pour délit à la loi sur la protection des eaux. En décembre dernier, il a été surpris à Sion par un témoin vers 23 heures, alors qu'il jetait douze pneumatiques de voiture dans le Rhône, depuis la promenade des Berges sur la rive droite, plus exactement sous le pont de l'autoroute. Ce trentenaire écope de quinze jours-amendes avec sursis pendant deux ans. Il devra néanmoins s'acquitter d'une amende de 300 francs et payer 600 francs de frais judiciaires, sans oublier d'éventuelles prétentions civiles de la commune de Sion qui a déposé plainte.

Cette affaire ne serait pas liée avec la découverte, quelques jours plus tard au même endroit, d'une soixantaine de pneus eux aussi abandonnés illégalement au bord du Rhône.

Après de l'administration locale, on rappelle que les pneus usagés doivent être apportés dans une déchetterie ou une entreprise spécialisée. «*En outre, l'entreposage de pneus usagés, tout comme leur expédition à l'étranger, sont réglementés et il faut se renseigner auprès des autorités sur les procédures à respecter*», indique Philippe Ducrey, secrétaire communal. ● GB

PUBLICITÉ



IMMOVAL
.CH

CONSTRUCTION ARCHITECTURE CONSEIL VENTE

VILLAS PORTES OUVERTES

VENDREDI 5 MAI DE 16h À 20h
& SAMEDI 6 MAI DE 10h À 18h
RUE DU LEVANT, 1908 RIDDES

Visite d'une villa avant remise des clés et présentation des terrains et biens disponibles.

Constructions sur mesure à prix forfaitaires sur votre terrain ou sur nos parcelles. Laurence Imoberdorf, 078 811 42 00

SION

Salle du Sacré-Cœur

Dimanche 30 avril 2017
dès 15 heures

Invitation cordiale

LOTO

du chœur ORACANTAT de la cathédrale de Sion

LOTS Valeur 12 000.-

- Nombreux bons d'achat
- Fromages du Valais
- Viandes séchées
- Plats du boucher
- Jambonneaux
- Vins fins, etc.

ABONNEMENTS

11 coupons pour Fr. 10.-

91 séries
premier tour gratuit

contrôle électronique GIME